

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Suresnes, le 23 mars 2009

## RESULTATS 2008

---

### **Un cash flow opérationnel<sup>1</sup> positif à fin 2008 malgré la forte chute des cours des métaux**

#### ▪ **Résultats 2008**

Le conseil d'administration de Recylex SA, réuni le 19 mars 2009, a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La forte baisse de la moyenne des cours du plomb et du zinc exprimés en euros au cours de l'année 2008 (respectivement de 25% et 47%) a pesé sur le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que sur ses marges. Le résultat d'exploitation de l'année 2008 ressort à -27,9 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 367 millions d'euros, par rapport à un résultat d'exploitation de 84,4 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 510 millions d'euros pour l'année 2007. Le résultat net de l'exercice 2008 ressort en perte à 49,7 millions d'euros par rapport à un bénéfice de 67,7 millions d'euros pour l'exercice 2007 (données consolidées).

Des éléments non récurrents (sans impact sur la trésorerie) ont affecté le résultat net de l'exercice 2008 :

- Dépréciation complémentaire d'actifs (Impairment conformément à IAS 36): (5,4) millions d'euros
- Provision concernant les litiges Prud'homaux : (15,5) millions d'euros (après actualisation)

Les activités opérationnelles ont généré un flux de trésorerie positif de 14 millions d'euros, par rapport à 42,2 millions d'euros en 2007. Plus de 16 millions d'euros ont été consacrés en 2008 aux investissements et au désendettement du Groupe.

A fin 2008, la trésorerie disponible du Groupe reste élevée, à 77 millions d'euros.

#### ▪ **Données de marché**

- *Plomb : un marché très volatile*

La moyenne du cours du plomb a varié entre 3.500 USD/tonne en mars 2008 à moins de 900 USD/tonne en décembre 2008.

---

<sup>1</sup> Le terme cash flow opérationnel s'entend du Résultat net +/- Charges (et produits) sans incidence sur la trésorerie +/- Variation du besoin en fonds de roulement - Impôts payés +/- Variation des actifs et passifs d'impôts différé (voir le Tableau des flux de trésorerie consolidé dans le Rapport Financier Annuel 2008).

Cette forte chute est la conséquence du désengagement des investisseurs pour ce métal, comme pour les autres matières premières, lié à la perte de confiance des marchés dans l'économie mondiale.

Les stocks de plomb au London Metal Exchange (LME) ont terminé l'année 2008 quasiment au même niveau qu'au début 2008, aux environs de 45.000 tonnes et ce malgré une hausse en milieu d'année 2008 à plus de 100.000 tonnes.

Le rapport offre/demande s'est inversé au cours de l'année passant d'un déficit de 67.000 tonnes en 2007, à un surplus de 19.000 tonnes en 2008.

- *Zinc : un marché affecté par la crise*

L'exercice 2008 a été marqué par de très fortes variations des cours du zinc avec des cours de 2.825 USD/t le 6 mars 2008 et 1.042 USD/t le 12 décembre 2008.

Les stocks de zinc au LME ont évolué entre environ 88.000 tonnes au début de l'année 2008 et 254.000 tonnes à fin 2008.

▪ **Activités du Groupe Recylex au cours de l'exercice 2008**

	Exercice 2008			
	Chiffre d'affaires	Résultat Opérationnel Courant retraité LIFO <sup>2</sup>	Différence liée à l'utilisation de la méthode d'évaluation PMP par rapport à la méthode LIFO	Résultat Opérationnel Courant IFRS
<i>en millions d'euros</i>				
<b>Plomb</b>	246	3,1	(20,4)	(17,3)
<b>Zinc</b>	82	(3,5)		(3,5)
<b>Métaux spéciaux</b>	25	2,0		2,0
<b>Plastiques</b>	14	0		0
<b>Autres</b>		(9,1)		(9,1)
<b>TOTAL</b>	367	(7,5)		(27,9)

Pour l'exercice 2008, l'activité plomb a représenté 67% du chiffre d'affaires global du groupe, contre 22% pour l'activité zinc, 7% pour l'activité métaux spéciaux et 4% pour la branche plastique du groupe.

<sup>2</sup> Le groupe Recylex a anticipé la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » au 31/12/2008. Cette norme prévoit la publication d'une information sectorielle, correspondant aux indicateurs suivis en interne par la direction de Recylex SA pour évaluer la performance du groupe. Pour évaluer la performance de son secteur opérationnel « Plomb », le groupe utilise dans son reporting interne la méthode « LIFO » comme méthode d'évaluation des stocks pour sa principale fonderie en Allemagne (usine de Nordenham). La note 20 des annexes aux comptes consolidés présente les effets d'un retraitement du stock de la principale fonderie en Allemagne selon la méthode LIFO (méthode non admise par les normes IFRS). Le résultat opérationnel courant consolidé en application de la méthode LIFO s'élève à (7,5) millions d'euros pour l'exercice 2008.

Exercice 2007				
	Chiffre d'affaires	Résultat Opérationnel Courant retraité LIFO <sup>2</sup>	Différence liée à l'utilisation de la méthode d'évaluation PMP par rapport à la méthode LIFO	Résultat Opérationnel Courant IFRS
<i>en millions d'euros</i>				
<b>Plomb</b>	335	64,1	11.3	75.4
<b>Zinc</b>	138	19.7		19.7
<b>Métaux spéciaux</b>	22	0,1		0,1
<b>Plastiques</b>	15	0.2		0.2
<b>Autres</b>		(10)		(10)
<b>TOTAL</b>	510	74.1		85.4

Pour l'exercice 2007, l'activité plomb a représenté 66% du chiffre d'affaires global du groupe, contre 27% pour l'activité zinc, 4% pour l'activité métaux spéciaux et 3% pour la branche plastique du groupe.

- **Activité Plomb**

Après une année 2007 exceptionnelle en termes de volume de batteries traitées (140.000 tonnes), l'année 2008 s'est soldée par un volume de batteries traitées d'environ 122.000 tonnes pour les trois usines de cassage de batteries du Groupe en raison de la baisse des stocks sur les chantiers des récupérateurs. Le troisième trimestre 2008 a connu une baisse de la collecte due à la forte baisse du prix de la ferraille et des métaux.

Le résultat opérationnel courant tenant compte de la méthode LIFO pour l'évaluation du stock de plomb de l'usine de Nordenham se solde par un bénéfice de 3,1 millions d'euros. En application des normes IFRS utilisant la méthode du prix moyen pondéré pour l'évaluation de ce stock, l'ensemble de l'activité Plomb a dégagé une perte opérationnelle de 17,3 millions d'euros. Cette perte est essentiellement due à l'effet de la baisse des cours du plomb sur la valorisation du stock de plomb de l'usine de Nordenham tel que décrit dans la note 20 des annexes aux comptes consolidés (IFRS 8 : Information sectorielle).

- **Activité Zinc**

L'ensemble de l'activité Zinc a dégagé une perte opérationnelle de 3,5 millions d'euros.

Les activités de recyclage de poussières d'aciérie (Harz Metall GmbH (Zinc) et Recytech SA, détenue à 50% par le groupe) ont souffert de la forte chute du cours du zinc. A partir du troisième trimestre 2008, un certain nombre de sidérurgistes et autres fournisseurs ont réduit leur production, ce qui a eu pour conséquence une diminution de matières à traiter. Les arrêts pour maintenance prévus au cours de l'année 2009 ont dès lors été avancés à fin décembre 2008 pour Harz Metall GmbH (Allemagne) et à début janvier 2009 pour Recytech SA (détenue à 50% par le Groupe Recylex).

- **Métaux spéciaux**

Le chiffre d'affaires de l'activité métaux spéciaux de l'année 2008 a augmenté de 16% par rapport à l'année 2007 suite au démarrage réussi de l'usine allemande de RMO (Reinstmetalle Osterwieck GmbH), spécialisée dans le tétrachlorure d'arsenic, après l'acquisition des actifs de la société Astron.

- Activité plastique

L'usine de C2P S.A.S. à Villefranche-sur-Saône a connu un excellent premier semestre 2008 avant de subir une diminution des commandes du secteur automobile sur la deuxième partie de l'année 2008. Le chiffre d'affaires de l'activité plastique est resté stable en 2008 par rapport à l'année précédente.

- Autres activités

Les autres activités comprennent celles des holdings du Groupe, ainsi que les charges liées à la réhabilitation des sites fermés. En 2008, la charge totale s'est élevée à 9,1 millions d'euros.

#### ▪ **Les événements majeurs de l'exercice 2008**

L'exercice 2008 a été marqué par une crise économique mondiale ayant entraîné une baisse de la consommation et par conséquent une chute des cours de l'ensemble des matières premières et notamment du plomb et du zinc, la moyenne du cours du plomb et du zinc exprimés en euros ayant respectivement diminué de 25% et 47% par rapport à 2007. L'ampleur et la durée de cette crise au-delà du 31 décembre 2008 sont difficiles à anticiper. Recylex prévoit une détérioration des conditions de marché en 2009.

- Norzinco SA

Norzinco SA, filiale du Groupe Recylex, a initié en octobre 2008 un processus de cessation de son activité de recyclage de matières zincifères située à Anzin. Des investissements passés importants avaient été consacrés à la relance et à la maintenance de l'outil de production, mais les technologies exploitées à Anzin se sont révélées trop obsolètes pour parvenir à la rentabilité sur un marché européen de l'oxyde de zinc en déclin. Les fortes variations du cours du zinc sur le marché international ont en outre généré un important surcoût pour l'activité de Norzinco SA, structurellement déficitaire depuis 1995, à l'exception de 2006, année record pour le cours du zinc. Norzinco SA poursuit son processus de cessation d'activité avec l'aide d'un personnel réduit, en s'attendant notamment au traitement de toute nuisance éventuelle générée par ses activités jusqu'à leur cessation définitive, en étroite collaboration avec les autorités environnementales. Des audits environnementaux réalisés en 2002 et 2007, ainsi qu'une campagne de sondages réalisée en décembre 2008, n'ont révélé aucune pollution depuis la prise de participation indirecte de Recylex dans l'activité d'Anzin en 2002.

- Harz-Metall GmbH

En décembre 2008, la société Harz-Metall GmbH, filiale de Recylex GmbH, a annoncé la suspension temporaire de sa production d'oxydes Waelz issus du recyclage des poussières d'aciéries enrichies en zinc. Cette mesure est une conséquence de l'évolution générale du marché, sur lequel la baisse de production des aciéristes et les arrêts partiels ou complets de production de grands clients du raffinage de zinc ont généré une diminution des volumes de matières à traiter et une contraction de la demande d'oxydes Waelz.

- Algérie

Au cours de l'année 2008, Recylex a annoncé son premier pas vers un développement international en dehors de ses territoires d'activité actuels (France, Allemagne et Belgique) avec l'installation en Algérie d'un centre de traitement de batteries automobiles usagées, en partenariat avec une société française de récupération de métaux et un expert du marché algérien du recyclage et des approvisionnements. Ce

centre sera exploité par la société de droit algérien Eco-Recyclage, dont Recylex SA détient 33,33% du capital.

La construction de l'usine, située à Aïn Ouassara (200 km au Sud d'Alger), a accusé du retard par rapport au planning initial en raison d'imprévus apparus lors d'opérations techniques, liés à la configuration du site et aux procédures administratives en vigueur.

L'usine sera conforme aux normes ISO 14001 et les premiers essais de traitement de batteries sont programmés pour la fin du premier trimestre 2009.

- Procédures en cours

Les procédures judiciaires initiées en 2006 à l'encontre de Recylex SA par d'anciens salariés de Metaleurop Nord S.A.S., d'une part et par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord S.A.S. d'autre part, sont toujours en cours :

- Anciens salariés de Metaleurop Nord S.A.S. :

- (i) Le 27 juin 2008, le Conseil de Prud'hommes de Lens (section Industrie) a considéré Recylex SA comme co-employeur de 493 anciens salariés non cadres de Metaleurop Nord S.A.S. et a alloué à chaque demandeur 30.000 euros à titre d'indemnités et 300 euros à titre de frais. Le Conseil de Prud'hommes a toutefois décidé d'intégrer ces sommes, d'un montant total d'environ 14,9 millions d'euros, au passif apuré de manière échelonnée par Recylex SA, selon les termes du plan de continuation arrêté par le tribunal de commerce de Paris le 24 novembre 2005. Recylex SA a fait appel de ces décisions, ce qui en suspend l'exécution. La prochaine audience devant la Cour d'Appel de Douai est fixée au 26 juin 2009.
- (ii) Le 30 septembre 2008, le Conseil de Prud'hommes de Lens (section Encadrement) a prononcé le renvoi en départage des 91 demandes d'anciens cadres de Metaleurop Nord SAS, réclamant chacun 30.000 euros à titre d'indemnité et 300 euros à titre de frais, soit un montant total d'environ 2,8 millions d'euros : ces affaires seront examinées à nouveau à l'audience du 20 mai 2009 par la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens, présidée par un magistrat délégué du Tribunal d'Instance de Lens.

Le montant global des sommes réclamées par l'ensemble des anciens salariés de Metaleurop Nord SAS (soit environ 17,7 millions euros, avant actualisation) a été provisionné dans les comptes.

- Liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord S.A.S. :

L'action en comblement du passif de Metaleurop Nord S.A.S. initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord S.A.S. à hauteur de 50 millions d'euros avait été rejetée le 27 février 2007 par le Tribunal de Grande Instance de Béthune qui avait considéré que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord S.A.S. Les liquidateurs ont fait appel de ce jugement. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai a décidé de surseoir à statuer et a invité les parties à saisir le Conseil d'Etat.

Le 12 février 2009, Recylex SA a déposé une requête en appréciation de légalité devant le Conseil d'Etat. Il appartiendra au Conseil d'Etat de statuer avant que la Cour d'Appel de Douai puisse se prononcer, tant sur la recevabilité que sur le fond du dossier.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés ou dans les comptes sociaux de Recylex SA au titre de la procédure initiée par les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS, eu égard au jugement favorable à Recylex SA du Tribunal de Grande Instance de Béthune.

Il est important de noter que les montants réclamés dans le cadre de ces procédures ne sont pas intégrés dans le plan de continuation arrêté par le tribunal de commerce de Paris le 24 novembre 2005 et que dans l'hypothèse où ces procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex SA de manière définitive, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

- Plan de continuation de Recylex SA

Le respect des engagements souscrits par Recylex SA dans le cadre du plan de continuation demeure la priorité du Groupe, avec pour objectifs d'égale importance, la poursuite de ses activités avec le maintien des 672 emplois du Groupe, la prise en charge de la responsabilité environnementale du Groupe et l'apurement du solde du passif gelé d'environ 18,5 millions d'euros (25 millions d'euros avant élimination des créances intragroupe) sur un échéancier de 7 ans. A cet égard, le paiement de la troisième annuité du plan est intervenu en novembre 2008 pour un montant d'environ 2 millions d'euros.

Le montant de la quatrième annuité, dont le paiement est prévu en novembre 2009, s'élève à un montant d'environ 2 millions d'euros.

- **Environnement**

Le plan de continuation de Recylex SA intègre un ensemble d'engagements en matière environnementale, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008:

- Réhabilitation d'anciennes concessions minières situées en France :

Recylex SA poursuit sa politique pluriannuelle de réhabilitation des diverses concessions minières non exploitées, héritées de son important passé industriel, en accord avec les DRIRE et les ministères concernés, en vue d'obtenir la restitution à l'Etat de toutes les concessions minières d'ici 2011. Sur les 29 concessions qui étaient détenues par Recylex SA à fin 2004, 12 concessions minières ont déjà été restituées à l'Etat après réhabilitation.

En 2008, Recylex SA a obtenu les arrêtés préfectoraux donnant acte que les travaux de mise en sécurité de 4 concessions avaient été réalisés conformément à la réglementation.

Les provisions en vue de couvrir les coûts de mise en sécurité et de remise en état des concessions encore en cours de réhabilitation ont été réactualisées pour être portées de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

- Réhabilitation de l'ancien site industriel de l'Estaque exploité par Recylex SA jusqu'en 2001 :

Le programme de dépollution du site de l'Estaque près de Marseille, visant à l'excavation, le criblage puis le stockage de tous les matériaux pollués dans des alvéoles à construire sur site, se poursuit. Un arrêté préfectoral de 2002 définit le programme de réhabilitation du site et fixe des objectifs de qualité des sols après traitement. Le chantier de construction des alvéoles avait fait l'objet d'une offre ferme en 2000 de l'industriel voisin mais ce contrat a été remis en cause par ce même industriel dès 2004 et a occasionné plusieurs procédures de contentieux, dont l'une a abouti au cours de l'exercice 2008 à la remise en cause définitive du contrat. En novembre 2008, un arrêté préfectoral complémentaire a été notifié à Recylex SA, reportant notamment l'échéance des travaux de réhabilitation au 31 décembre 2011. Conformément à cet arrêté préfectoral complémentaire, Recylex SA a déposé en janvier 2009

un projet de réhabilitation alternatif qui est en cours d'examen par l'administration.

A fin 2008, la provision destinée à couvrir le coût des travaux de remise en état du site de l'Estaque s'élève à 16,6 millions d'euros.

Un audit environnemental, hygiène et sécurité a été réalisé au niveau du groupe Recylex par un cabinet externe au cours de l'exercice 2008, établissant un diagnostic approfondi des risques en ces matières. Sur base des conclusions de l'audit, généralement favorables, un plan d'actions visant une amélioration de la gestion de ces risques en matière d'hygiène et de sécurité sera mis en place au cours de l'exercice 2009 pour les usines françaises et belge du Groupe, dans un premier temps.

▪ **Evolution récente et perspectives d'avenir :**

Les cours des métaux ont amorcé une légère remontée en début d'année 2009 mais restent largement en dessous des moyennes observées ces dernières années.

Au cours des mois de janvier et février 2009, les cours du plomb et du zinc ont oscillé entre 1,000 USD/t et 1,200 USD/t.

La demande en zinc étant toujours aussi atone, les usines de recyclage de poussières d'aciérie du Groupe ont poursuivi leur arrêt pour maintenance pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

*« Compte tenu du ralentissement économique et des faibles perspectives de reprise à court terme, le Groupe reste focalisé sur sa trésorerie, en ajustant sa production en fonction de la demande, en réduisant ses dépenses d'investissements, fonds de roulement et coûts de production », déclare Yves Roche, PDG de Recylex.*

▪ **Calendrier de communication financière**

- Rapport Financier Annuel 2008 : 23 mars 2009
- Chiffre d'affaires trimestriel (1er trimestre 2009) : 7 mai 2009
- Assemblée Générale Annuelle 2009 : 12 mai 2009

\*\*\*\*\*

**Contact Presse :**

**Euro RSCG C&O**

Paul Michon : +33 (0)1 58 47 95 18

**Relations investisseurs/actionnaires :**

**Euro RSCG C&O**

Gabriel Zeitlin : +33 (0)1 58 47 94 68

